

YUKON

CANADA

Whitehorse, Yukon

ORDER-IN-COUNCIL 2009/212

ELECTRICAL PROTECTION ACT

Pursuant to section 2 of the *Electrical Protection Act*, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1 The appointment of Matthew Lafferty as an inspector is revoked.

2 The members of the public service employed as electrical inspectors are appointed as inspectors.

3 The appointment of Doug Badry as chief electrical inspector is revoked.

4 The member of the public service employed as chief electrical inspector is appointed as chief inspector

Dated at Whitehorse, Yukon,
this 25 November 2009.



Commissioner of Yukon/Commissaire du Yukon

YUKON

CANADA

Whitehorse, Yukon

DECRET 2009/212

LOI SUR LA PROTECTION CONTRE
LES DANGERS DE L'ELECTRICITE

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'article 2 de la *Loi sur la protection contre les dangers de l'électricité*, décrète :

1 La nomination de Matthew Lafferty, à titre inspecteur, est révoquée.

2 Les membres de la fonction publique employés à titre d'inspecteur en électricité sont nommés à titre d'inspecteur.

3 La nomination de Doug Badry, à titre d'inspecteur-chef en électricité, est révoquée.

4 Le membre de la fonction publique employé à titre d'inspecteur-chef en électricité est nommé comme tel en application de la présente loi et de ses règlements.

Fait à Whitehorse, au Yukon,
le 25 novembre 2009.